Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Affiché le
ID : 056-215602400-20230327-5491DL23056H1-DE

Conseil municipal du 27 mars 2023

# Extrait du registre des **délibérations**

**DATE DE CONVOCATION :**
20 mars 2023

**DATE D'AFFICHAGE :**
20 mars 2023

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**
En exercice : 29
Présents : 24
Votants : 28

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 27 mars, à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle Armorique sous la présidence de M. Jean-Marc DUPEYRAT, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Jean-Marc DUPEYRAT, M. Vincent CHARLIN, M. Gérard LE DROGO, Mme Dominique VANARD, M. Roland NICOL, Mme Corinne JOUIN DARRAS, M. Jean-Jacques LECREUX, Mme Cécile LE SOMMER, M. Jean-Paul GAUDAIRE, Mme Gwenola de GOUVELLO, Mme Evelyne JUGAN, Mme Christine HASCOËT, M. Christian PLOTTON, Mme Christine HERY, M. Jean-Jacques LE PRIOL, M. Jean-Yves COUEDEL, M. Marie-Hélène PORCHERON, Mme Mireille PROUTEN-RIO, Mme Anne BOUZID, M. David LAPPARTIENT, M. Renaud BAUDART, M. Arnaud JARLEGAN, Mme Isabelle CHABRAN, M. Nicolas MARGERIN.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme Maryse BURBAN qui a donné procuration à Mme VANARD,
Mme Camille PETERS qui a donné procuration à Mme PROUTEN-RIO,
M. Pierre SANTACRUZ qui a donné procuration à M. CHARLIN,
Mme Marie-Cécile RIÉDI qui a donné procuration à Mme CHABRAN.
M. Didier GOUPIL absent.

**NE PARTICIPANT PAS AU VOTE**

**SECRETAIRE DE SEANCE** :

Mme Dominique VANARD, Adjointe au Maire.

## 2023-056 - ALSH - TARIFS MINI-CAMPS ETE 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs des mini-camps pour les ALSH en 2023,
Tous les ans la commune de Sarzeau permet aux enfants/jeunes de 5 à 17 ans de découvrir d'autres horizons à travers la proposition de mini-camps d'été.

Vu l'avis de la Commission Affaires Scolaires, Enfance et jeunesse en date du 02 mars 2023,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE de ses membres présents ou représentés, décide de :**

**Article 1 : - FIXER les tarifs des mini-camps de l'été 2023 dans les Accueils de Loisirs Sans Hébergement tels que détaillés en annexe.**

Fait et délibéré, le 27 mars 2023,

Le Maire,

**Jean-Marc DUPEYRAT**